

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 61/SAAT/PE constatant la reprise de ses fonctions antérieures par M. Yves Geslin, président du Tribunal supérieur d'Appel de Djibouti

n° 61/SAAT/PE

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
22 janvier 1968

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1968

Date du numéro
25 janvier 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est constatée l'arrivée dans le Territoire Français des Afars et des Issas, le 10 janvier 1968, de M. Yves Geslin, président du Tribunal supérieur d'Appel de Djibouti.

Art. 2

— Est constatée la reprise par M. Yves Geslin, à compter de cette date, des fonctions dont il est titulaire.

Art. 3

— Est rapporté l'arrêté n° 1104/BPE en date du 8 juin 1967 en ce qui concerne les intérimés assurés par M. Gaston Jeanson et M. Louis. Amirda,